

CONSEIL MUNICIPAL N°04/2018
Jeudi 24 mai 2018 à 19h00 – Hôtel de Ville

COMPTE-RENDU

Le vingt-quatre mai deux mille dix-huit, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal convoqué le dix-sept mai précédent s'est réuni en l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FOURNIER, Maire.

Présents : Jean-Marie FOURNIER, Catherine CLIMENT, Thierry PESENTI, Delphine POIRIER, Éric ORTIZ, Brigitte GAYAUD, Frédéric MARTIN, Danièle BARON, Christian GOMEZ, Sébastien ANDEVERT, Myriam SEVENERY, Victor DEBSKI, Michel PERIER, Claude CADENAT.

Absents : Régis BLAYRAT (pouvoir à JM. FOURNIER), Géraldine HUGUES, Marie-Dominique MICHELET (pouvoir à C. CLIMENT), Sandrine CARRIERE (pouvoir à T. PESENTI), Cyril QUIOT (pouvoir à F. MARTIN), Mustapha ES SHAITI, Mélanie SALLE, Jennifer MOURET, Marie-Jeanne MARIN (pouvoir à M. PERIER),

Nombre de membres présents : 14 Absents : 9 Suffrages exprimés : 19

Secrétaire de séance : Sébastien ANDEVERT

* * *

1 - Procès-verbal de séance du 29 mars 2018

Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, maire

Le procès-verbal de séance du 29 mars 2018 est soumis à l'approbation de l'assemblée.
Aucune observation n'étant émise, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2 - Demande de subvention pour la réhabilitation du centre ancien

Rapporteur : Eric ORTIZ, adjoint délégué aux travaux

Conformément aux objectifs et aux enjeux de la révision générale du plan local d'urbanisme, en cours d'étude, il est proposé d'initier quatre nouvelles phases de requalification urbaine inscrites dans la même logique de réhabilitation du centre ancien : l'aménagement du parking dit Rambert, rue du Marché ; l'aménagement et la sécurisation de la rue de l'Eglise ; l'aménagement et la rénovation de la Place du 11 novembre 1918 ; et la création de la voie de contournement Sud-Est.

Le coût total des travaux est estimé à 1.042.000€HT, et il est donc proposé de solliciter l'aide financière de la Région, du Département, et du Pays Garrigues et Costières de Nîmes, au taux le plus élevé possible.

Vote à l'unanimité

3 - Projet de périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat

Rapporteur : Frédéric MARTIN, adjoint délégué à l'économie et au commerce

Une étude conjointe de la Chambre de Commerce et d'Industrie et de la Chambre des Métiers du Gard, en 2012, avait permis d'identifier les atouts et les difficultés de l'activité économique jonquiéroise. A la faveur d'échanges récents avec la C.C.I. apparait la nécessité d'une action plus spécifique pour le maintien du commerce, de l'artisanat, et des services de proximité : il est ainsi proposé d'instaurer un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat dans lequel la commune pourra exercer un droit de préemption lors de la cession des fonds artisanaux, fonds de commerce et baux commerciaux. Il conviendrait dans un premier temps de solliciter l'actualisation de l'étude diagnostic du commerce, de l'artisanat et des services de Jonquières Saint Vincent, auprès de la Chambre de Commerce et d'Industrie.

Vote à l'unanimité

4 - Motion dénonçant la désertification médicale

Rapporteur : Catherine CLIMENT, 1^{ère} adjointe

Au début du mois de mars dernier, la commune a alerté Monsieur le Préfet du Gard, Monsieur le Président de l'Ordre des Médecins, et Madame la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé, sur la pénurie d'offre médicale dont souffre notre territoire depuis plusieurs mois, voire plusieurs années.

L'insuffisance d'offre médicale, et plus largement la désertification médicale, sont malheureusement des problématiques rencontrées dans de nombreuses régions françaises, et l'Union Régionale des Associations des Maires d'Occitanie (URAMO) a adopté une motion, en séance du 19 mars dernier, dénonçant cette situation. Il est donc proposé de soutenir cette motion. *Vote à l'unanimité*

5 - Mise en compatibilité du PLU pour la construction de la Halle des Sports

Rapporteur : Thierry PESENTI, adjoint délégué à l'urbanisme

La construction de la future halle des sports au quartier de Peire Fioc impose la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme, qui repose sur la procédure dite de « déclaration de projet », prévue à l'article L126-1 du Code de l'Environnement, et portant également sur l'intérêt général du projet.

Sa mise en œuvre nécessite des adaptations préalables du PLU, et notamment le reclassement de la partie de la zone Ad nécessaire à la création de la Halle des Sports en zone VAU, réservée aux équipements publics. En outre, le projet est susceptible d'avoir des incidences environnementales et la mise en compatibilité est donc soumise à évaluation environnementale.

La commune doit ainsi publier une déclaration d'intention par laquelle elle annonce le lancement de la procédure de mise en compatibilité et les modalités de concertation préalable ; elle notifie également le projet aux personnes publiques associées, avant d'organiser une réunion d'examen conjoint. Puis une enquête publique est prescrite par arrêté municipal, à l'issue de laquelle le Conseil Municipal sera appelé à adopter la déclaration de projet qui emportera la mise en compatibilité et les nouvelles dispositions du PLU. *Vote à l'unanimité*

6 - Constitution d'un groupement de commandes pour le service de restauration

Rapporteur : Brigitte GAYAUD, adjointe déléguée aux affaires scolaires

Par délibération en date du 25 janvier 2018, le Conseil Municipal avait approuvé le lancement d'une consultation publique pour la confection et la livraison des repas de cantine scolaire et pour le portage de repas à domicile. Il s'avère que la commune de Vallabrègues a entrepris la même démarche.

Au terme de réunions de travail ayant permis d'identifier les besoins respectifs des deux communes, il est proposé de constituer un groupement de commandes pour la livraison des repas scolaires, coordonné par la commune de Jonquières Saint Vincent.

Une commission d'appel d'offres spécifique doit être constituée, comprenant un membre titulaire issu des commissions municipales d'appel d'offres de chacune des communes, ainsi qu'un membre suppléant : il est proposé que M. Jean-Marie FOURNIER, maire, en soit le membre titulaire, et M. Frédéric MARTIN le suppléant. *Vote à l'unanimité*

7 – Mise en location de l'appartement communal Place de la Mairie

Rapporteur : Frédéric MARTIN, adjoint délégué aux finances

En 2008, la commune avait acquis la propriété de l'immeuble cadastré AB-770, sis 14 place de la Mairie. L'étage avait été mis à disposition de l'association Jeunesse Musicale de Montfrin à l'occasion de la création d'une école de musique, qui a aujourd'hui cessé ses activités : il est donc proposé de réaffecter cet espace à sa vocation première de logement, soit un appartement d'environ 60m² de type 3, avec balcon de 3m², équipé d'un chauffage électrique. Il est proposé de fixer le loyer mensuel et le montant de la caution à 460€.

Par ailleurs, il est également proposé de réduire de 50€ le montant du loyer de l'appartement communal sis 1bis rue du Nord, pour le porter à 550€. *Vote à l'unanimité*

8 - Adhésion à un groupement de commandes d'énergie pour la fourniture d'électricité

Rapporteur : Frédéric MARTIN, adjoint délégué aux finances

L'ouverture des marchés de l'énergie et la disparition des tarifs réglementés d'électricité, depuis le 1^{er} janvier 2016, ont conduit les collectivités territoriales à réorganiser leur commande publique d'énergie. Fort de sa bonne connaissance du secteur énergétique, le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard propose d'initier un groupement de commandes associant les syndicats de l'Aude et de l'Hérault pour l'achat d'électricité relative aux anciens tarifs jaunes et verts d'EDF pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2023 ; le groupement sera coordonné par le Syndicat Hérault Energies.

Au niveau de la commune, sont concernés : l'école maternelle, le stade, le centre socioculturel, et le comptage « forains » de la Place de la Mairie. *Vote à l'unanimité*

9 – Convention de réciprocité de dérogation scolaire

Rapporteur : Brigitte GAYAUD, adjointe déléguée aux affaires scolaires

Le Code de l'Education prévoit que lorsque les écoles maternelles ou élémentaires publiques d'une commune reçoivent des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune, la répartition des dépenses de fonctionnement se fait par accord entre la commune d'accueil et celle de résidence, qui conviennent d'une participation aux frais de scolarité supportés par la commune d'accueil, ou d'une réciprocité de dérogation scolaire, et donc de renoncement aux frais de scolarité induits.

C'est ainsi que, considérant les effectifs respectifs des écoles de Beaucaire et Jonquières Saint Vincent, il est proposé de conclure un accord transactionnel avec la commune de Beaucaire, dans la limite de 10 élèves par an. Le Conseil Municipal de Beaucaire a approuvé cet accord le 19 avril dernier. *Vote à l'unanimité*

10 – Création d'une commission de contrôle financier

Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, maire

Dans le cadre d'un contrat de délégation de service public, l'autorité délégante dispose d'un pouvoir de contrôle sur le délégataire, et le Code Général des Collectivités Territoriales impose un contrôle financier dès lors que la commune perçoit du délégataire une recette annuelle d'au moins 75.000€, ce qui est le cas pour les DSP de l'eau et de l'assainissement.

La création d'une Commission de Contrôle Financier est alors obligatoire : il s'agit d'un organe consultatif chargé d'analyser et de contrôler les comptes du délégataire, et d'en dresser un rapport annuel à annexer au compte administratif de la commune pour les services délégués.

Par souci de cohérence et de simplification, il est proposé de désigner l'ensemble des membres de la Commission de Délégation de Services Publics pour constituer la Commission de Contrôle Financier de la délégation. Soit : Jean-Marie FOURNIER, Frédéric MARTIN, Brigitte GAYAUD, Régis BLAYRAT, Victor DEBSKI et Michel PERIER, en qualité de titulaires ; et Catherine CLIMENT, Eric ORTIZ, Christian GOMEZ, Danièle BARON et Marie-Jeanne MARIN en qualité de suppléants.

Vote à l'unanimité

11 – Indemnité représentative de logement 2017-2018 des instituteurs

Rapporteur : Brigitte GAYAUD, adjointe déléguée aux affaires scolaires

Chaque année, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'indemnité représentative de logement des instituteurs (IRL), proposée par Monsieur le Préfet du Gard. Ainsi, pour l'année scolaire 2017-2018, le montant de l'IRL s'élèverait à 2.808€, soit un montant identique à celui de la dotation spéciale instituteur (DSI), sachant que l'écart est compensé par la commune. En l'occurrence, il n'y a donc pas de complément communal pour la dotation de base allouée aux instituteurs, mais en revanche, compte tenu de la majoration de 25% accordée aux instituteurs mariés ou pacsés, portant le montant de l'IRL à 3.510€, le complément communal s'élèverait dans ces cas à 702€.

Il est donc proposé de donner un avis défavorable à la proposition de Monsieur le Préfet, à l'instar des dernières années. *Vote à l'unanimité*

12 – Tirage au sort du jury criminel 2019

Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, maire

Par arrêté en date du 23 avril dernier, Monsieur le Préfet du Gard a engagé la procédure annuelle d'établissement de la liste du jury criminel, potentiellement appelé à siéger à la Cour d'Assises du Gard en 2019.

Compte tenu de l'évolution démographique de la commune, le nombre de jurés a été porté à 3 depuis 2014. Il a donc été tiré au sort, à partir de la liste électorale 2018, le triple de ce nombre officiel, soit 9, pour faire face aux éventuels désistements.

13 – Mise en œuvre du Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles

Rapporteur : Sébastien ANDEVERT, conseiller délégué à la communication - Pour information

Le Règlement européen n° 2016/679, dit Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) constitue le texte de référence en matière de protection des données à caractère personnel, et ses dispositions sont directement applicables dans l'ensemble des 28 États membres de l'Union Européenne à compter du 25 mai 2018.

Pour les collectivités locales, sa mise en œuvre implique notamment la désignation d'un « Data Protection Officer » (DPO), délégué à la protection des données, le recensement de toutes les données personnelles collectées, consultées ou traitées, la sécurisation des données, la mise en place d'une gestion du risque de violation, et l'élaboration d'une procédure de traitement des données. Un travail de mutualisation est en cours avec la Communauté de Communes de Beaucaire Terre d'Argence, et le Conseil Municipal sera avisé de l'avancement de la mise en œuvre de cette nouvelle obligation réglementaire au niveau de la commune.

14 - Actualité municipale

Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, maire – Pour information

Présentation sommaire de l'état d'avancement des projets et des dossiers municipaux dans les domaines des finances et de la commande publique, de l'urbanisme, de la voirie et des bâtiments publics, et de l'environnement.

15 - Actualité de la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence

Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, maire – Pour information

Présentation sommaire des travaux communautaires :

- Bureau Délibératif du 11 avril 2018
- Bureau délibératif du 14 mai 2018
- Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Rénovation Urbaine (OPAH-RU)
- Arbitrage du Préfet pour l'évaluation des charges transférées pour la compétence GEMAPI

16 - Décisions du maire

Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, maire – Pour information

- **Décision n°06-2018 du 6 avril 2018** : désignation de deux membres extra-municipaux pour siéger au sein du Comité de Pilotage de la révision du PLU.

17 - Questions diverses

Fresque murale (M. FOURNIER) : promesse de mécénat de trois partenaires contractuels de la commune, et de subvention du Conseil Régional.

Création de la voie de liaison Sud-Est (M. FOURNIER) : discussions en cours avec les propriétaires des terrains d'assiette dans l'objectif d'une solution d'acquisition amiable.

Dégradation domaine public (M. CADENAT) : dégradation du muret sur la placette de la rue de l'Eglise.

Compteurs électriques Linky (M. DEBSKI) : information récente d'EDF annonçant le déploiement prochain des compteurs Linky dans la commune.

Halle des Sports (M. FOURNIER) : présentation du projet architectural retenu, émanant du bureau d'études ECO-STUDIO de Beaucaire.

Célébration de la fin de la guerre 1914-18 (M. DEBSKI) : participation aux travaux de préparation des cérémonies et manifestations anniversaires.

Journée Nationale d'Homage aux soldats morts pour la France en Indochine, le 8 juin : M. ORTIZ, assisté de M. DEBSKI, représenteront Monsieur le Maire, indisponible.

La séance est levée à 21h30



Le Maire,
Jean-Marie FOURNIER.

J. Fournier